

Nom commercial (raison sociale) _____

Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) _____

Adresse _____ Code postal _____

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) _____ Numéro IFTA **Q C** _____

Numéro d'identification _____

Période visée : du **2 0 2 2 | 0 7 | 0 1**
au **2 0 2 2 | 0 9 | 3 0**

Date d'échéance : **2 0 2 2 | 1 0 | 3 1**
A A A A M M J J

Si vous remplissez ce formulaire pour plus d'un type de carburant, cochez la case.

1 Déclaration (vous trouverez les instructions à la page suivante)

Mazout (diesel)	1	
Essence	+ 2	
Éthanol	+ 3	
Gaz propane	+ 4	
Autres carburants	+ 5	
Additionnez les montants des lignes 1 à 5.	= 6	
Pénalité de retard (montant le plus élevé : 50 \$ ou 10 % du montant R de la grille de calcul)	+ 7	
Additionnez les montants des lignes 6 et 7.	=	
Crédits en réserve inscrits à votre dossier : _____ en date du : _____		Crédits utilisés - 8 _____
Solde précédent à payer inscrit à votre dossier : _____ en date du : _____		+ 9 _____
Montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9, plus celui de la ligne 10. Si le résultat est négatif, vous avez droit à un remboursement ¹ . S'il est positif, reportez-le sur le bordereau de paiement. Nous ne remboursons ni n'exigeons aucune somme inférieure à 2 \$.		+ 10 _____
		Remboursement ou solde à payer = 11 _____

Cochez la ou les cases appropriées, s'il y a lieu.

- Carburant en vrac entreposé au lieu d'affaires dans un réservoir acheté ou loué
- Transport effectué pour le compte d'un autre transporteur dont le numéro IFTA est le suivant : _____
- Aucun kilomètre parcouru durant la période visée (y compris au Québec)
- Annulation du permis à compter du _____ (veuillez détruire le permis et les vignettes) A A A A M M J J
- Modification de la déclaration déjà produite pour la période suivante : du _____ au _____ A A A A M M J J

Signature de la personne qui a rempli la déclaration _____ Titre ou fonction _____ Date _____ Ind. rég. _____ Téléphone _____ Poste _____

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signature du titulaire du permis (ou de la personne autorisée) _____ Titre ou fonction _____ Date _____ Ind. rég. _____ Téléphone _____ Poste _____

Retournez-nous les parties 1, 2 et 3, quel que soit le solde figurant à la ligne 11.

Conservez une copie de ces parties pour vos dossiers.

Formulaire prescrit



13S2 ZZ 49518350

Bordereau de paiement

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Retournez-nous les parties 1, 2 et 3 remplies.

Nom commercial (raison sociale) _____

Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) _____

Ind. rég. _____ Téléphone _____ Poste _____

Période visée Du _____ au _____ A A A A M M J J A A A A M M J J

Code de paiement _____

Solde de la déclaration, s'il est positif (montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9) _____

Solde précédent à payer (montant de la ligne 10) _____

Solde à payer (montant de la ligne 11) _____

Retournez à : C. P. 25500, succursale Terminus
Québec (Québec) G1A 0A9

Numéro IFTA
Q C _____

Utilisez ce bordereau de paiement seulement si vous n'avez pas celui que nous vous avons envoyé. Dans ce cas, faites votre paiement par la poste. Non valide pour paiement au comptoir dans une institution financière.

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Vous devez produire toutes vos déclarations trimestrielles à compter de la date de délivrance de votre permis, et ce, tant qu'il est en vigueur, **même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou si vous n'avez pas de taxe à payer**.

Formulaire remplissable à l'écran

Ce formulaire vous permet de produire votre déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants en fonction du ou des types de carburants que vous avez utilisés pour vos véhicules motorisés admissibles. Les parties 2 et 3 ont été conçues pour un type de carburant à la fois, et les calculs s'effectuent au fur et à mesure que vous inscrivez vos données.

Les taux sont déjà programmés pour les deux types de carburants les plus souvent utilisés, soit l'essence et le mazout (diesel). Si vous avez utilisé un autre type de carburant, consultez le document *Tableau des taux* (CAR-512) pour connaître les taux de taxe applicables à ce type de carburant, selon les provinces ou États membres où vous avez circulé.

Instructions

1. Remplissez une seule partie 1 pour tous les carburants utilisés. Vous devez, alors, cocher la case située avant la partie 1, inscrivez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous utilisez un véhicule fonctionnant avec plus d'un type de carburant, veuillez communiquer avec le Centre IFTA pour connaître la procédure à suivre pour produire votre déclaration.
2. Remplissez les parties 2 et 3 sur un exemplaire distinct pour chaque type de carburant utilisé. Pour ce faire, basez-vous sur les données relatives aux véhicules motorisés admissibles pour lesquels des vignettes ou une autorisation temporaire ont été délivrées.
3. Reportez les résultats (montant T) des parties 3 remplies pour chaque type de carburant utilisé à la ligne correspondante de la partie 1. Vous devez remplir la partie 1 une seule fois en y reportant les données de toutes les parties 3 remplies.
4. Remplissez, signez et retournez-nous la déclaration trimestrielle, accompagnée des parties 2 et 3, quel que soit le mode de paiement utilisé. La liste des personnes autorisées à signer figure à la partie 8 du formulaire *Demande d'inscription* (LM-1), accessible dans notre site Internet.
5. Effectuez votre paiement, s'il y a lieu.
Vous pouvez aussi remplir votre déclaration au moyen d'un logiciel autorisé. Consultez notre site Internet pour connaître vos responsabilités si vous utilisez un tel logiciel ainsi que la liste des logiciels autorisés.

1. Si vous avez droit à un remboursement à la suite de l'application d'une loi fiscale et que vous avez une dette en vertu d'une telle loi ou en aurez bientôt une, le ministre peut affecter ce remboursement au paiement de votre dette, jusqu'à concurrence de celle-ci.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement **par Internet**, à l'aide du service de paiement en ligne d'une institution financière qui offre un tel service. Pour ce faire, vous devez sélectionner la facture « Revenu Québec – Code de paiement » dans le service en ligne de l'institution financière et inscrire le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Pour connaître les autres modes de paiement, vous pouvez consulter notre site Internet.

Délai de production de la déclaration et délai de paiement

Vous devez nous transmettre la déclaration et le paiement, s'il y a lieu, au plus tard à la date d'échéance inscrite dans l'en-tête de la déclaration que nous vous avons envoyée ainsi que dans celui du présent formulaire.

Date de réception de la déclaration

La date de réception de la déclaration est

- soit la date du jour où la déclaration a été estampillée par Revenu Québec, si vous remettez la déclaration en personne;
- soit la date du cachet, si vous la transmettez par la poste.

Date de réception du paiement

La date considérée comme la date de réception du paiement est la date à laquelle le paiement a été effectué dans une institution financière, ou la date du jour où la déclaration a été estampillée par Revenu Québec si vous le transmettez par la poste.

Intérêts

Vous devez payer des intérêts sur toute taxe impayée à l'expiration du délai de paiement. Les taux d'intérêt applicables figurent dans le document CAR-512, accessible dans notre site Internet.

Pénalité de retard

Si vous produisez votre déclaration après l'échéance du délai de production ou si une somme est impayée à l'expiration du délai de paiement, vous devez payer une pénalité égale au **plus élevé** des montants suivants :

- 50 \$;
- 10 % du total de la taxe à payer (montant R) pour chaque type de carburant déclaré.

Notez qu'aucun crédit en réserve ne peut diminuer le solde à payer sur lequel la pénalité est calculée.

Information additionnelle

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet. Vous pouvez aussi composer le 1 418 652-IFTA (4382) ou le numéro sans frais 1 800 237-IFTA (4382).



13S3 ZZ 49518351

2 Moyenne de kilomètres par litre selon le type de carburant utilisé

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Numéro IFTA _____ Nom _____

Q C

Période visée : du

_____ au _____
A A A A M M J J A A A A M M J J

Cochez la case correspondant au carburant pour lequel vous remplissez cette partie. Si vous cochez la case 5, inscrivez le nom du carburant utilisé.

Carburant utilisé

- 1 Mazout (diesel)
2 Essence
3 Éthanol
4 Gaz propane

5 Autre carburant : _____

- Gaz naturel comprimé (GNC)
- Gaz naturel liquéfié (GNL)
- Essence-éthanol (*gazohol*)
- Méthanol
- E-85
- M-85
- A-55
- Biodiesel

Total des kilomètres parcourus

Inscrivez le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés admissibles durant le trimestre visé. _____ km

En vous basant sur votre registre des distances, inscrivez,

- dans la case A, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les provinces et les États qui ont adhéré à l'Entente (ci-après appelés *provinces ou États membres*);
- dans la case B, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les territoires et les États qui n'ont pas adhéré à cette entente (ci-après appelés *territoires ou États non membres*), soit le Yukon, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, l'Alaska, le district fédéral de Columbia, Hawaï ainsi que le Mexique;
- dans la case C, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus. Ce nombre doit être égal au nombre inscrit plus haut.

Total des kilomètres parcourus dans les provinces ou États membres

A _____ km

+

Total des kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres

B _____ km

►

Total des kilomètres parcourus

C _____ km

Si vous avez inscrit un nombre à la case B, inscrivez ci-dessous le nom des territoires ou États **non membres** où vous avez circulé.

Total des litres de carburant achetés

En vous basant sur toutes vos factures liées à ce carburant, inscrivez le nombre total (sans décimales) de litres achetés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles.

÷

D _____ litres

Kilomètres par litre

Nombre total de kilomètres parcourus divisé par le nombre total de litres de carburant achetés (C ÷ D) [2 décimales]

=

E _____ , _____ km/l

Renseignements supplémentaires

1354 ZZ 49518352



3 Taxe à payer (ou payée en trop) selon le type de carburant utilisé

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Numéro IFTA _____ Nom _____
Q: C: _____

Période visée : du _____ au _____
A A A A M M J J A A A A M M J J

Répartissez le total des kilomètres parcourus dans les provinces ou États membres (nombre A) en vous basant sur votre registre des distances. **Consultez, dans notre site Internet, le document *Tableau des taux (CAR-512) pour la période visée***. Ce document contient les renseignements propres à certaines provinces et à certains États membres ainsi que le tableau des taux de taxe. Si une surtaxe est exigée, vous devez utiliser une ligne distincte pour la calculer et inscrire 0 aux colonnes H et L.

Colonne I : Les provinces ou États membres peuvent considérer que des kilomètres sont non taxables. Ces kilomètres ne doivent pas être inscrits à la colonne I. Renseignez-vous auprès des provinces ou États membres pour connaître leurs particularités. Si le nombre de kilomètres parcourus (colonne H) diffère du nombre de kilomètres taxables (colonne I), écrivez une note explicative dans la partie « Renseignements supplémentaires » de la page précédente.

Colonne L : Si vous achetez du carburant en vrac, inscrivez seulement le nombre (sans décimales) de litres prélevés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles. Conservez vos reçus.

Colonne N : Inscrivez le taux indiqué dans le tableau des taux du document CAR-512 pour le trimestre visé.


Colonne O : Compte tenu du nombre de litres de carburant taxables utilisés, un montant positif indique que vous n'avez pas payé assez de taxe, et un montant négatif indique que vous en avez payé en trop. Nous nous chargeons de remettre ou de demander pour vous ces sommes aux provinces ou États membres concernés.

Colonne P : Pour calculer les intérêts relatifs à l'IFTA à payer, multipliez le montant (s'il est positif) de la colonne O par le taux d'intérêt mensuel figurant dans le document CAR-512, puis par le nombre de mois de retard (chaque fraction de mois est considérée comme un mois entier). Si votre paiement est en retard de plus d'un trimestre, utilisez le taux d'intérêt en vigueur pour chaque trimestre. Au besoin, nous corrigerons les résultats inexacts et vous en aviserons. Si le montant de la colonne O est négatif, vous n'avez pas d'intérêts à payer.

F Provinces ou États membres dans lesquels vous avez circulé	G Réservé à Revenu Québec	H Kilomètres parcourus (sans décimales)	I Kilomètres taxables (sans décimales)	J Kilomètres par litre (nombre E)	K Litres de carburant taxables (I ÷ J) [sans décimales]	L Litres de carburant achetés (taxe exigible payée) [sans décimales]	M Litres à taxer (ou taxés en trop) [K – L]	N Taux de la taxe (4 décimales)	O Taxe à payer (ou payée en trop) [M × N]	P Intérêts relatifs à l'IFTA à payer	Q Somme à payer (ou payée en trop) [O + P]
Total pour les provinces ou États membres* Ajoutez les nombres de chaque colonne (le nombre U doit être égal au nombre A).				X				R			
Nombre total de kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres* (le nombre V doit être égal au nombre B)		V	Nombre total de litres achetés dans les territoires ou États non membres et de litres achetés sans preuve acceptable de taxe exigible payée*					Y	Reportez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous avez coché la case 5 de la partie 2 et utilisé plus d'un carburant, additionnez tous les montants T et reportez le total à la ligne 5 de la partie 1.		
Ajoutez les nombres U et V (le nombre W doit être égal au nombre C). Total*		W	Ajoutez les nombres X et Y (le nombre Z doit être égal au nombre D). Total*					Z			

* Si vous remplissez plus d'une page pour ce carburant, inscrivez les totaux uniquement sur la dernière page utilisée.

1355 ZZ 49518353



3 Taxe à payer (ou payée en trop) selon le type de carburant utilisé (suite)

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Numéro IFTA _____ Nom _____

Q: C: _____

Période visée : du _____ au _____
A A A A M M J J A A A A M M J J

F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
Provinces ou États membres dans lesquels vous avez circulé	Réservé à Revenu Québec	Kilomètres parcourus (sans décimales)	Kilomètres taxables (sans décimales)	Kilomètres par litre (nombre E)	Litres de carburant taxables (I ÷ J) [sans décimales]	Litres de carburant achetés (taxe exigible payée) [sans décimales]	Litres à taxer (ou taxés en trop) [K – L]	Taux de la taxe (4 décimales)	Taxe à payer (ou payée en trop) [M × N]	Intérêts relatifs à l'IFTA à payer	Somme à payer (ou payée en trop) [O + P]
Total pour les provinces ou États membres* Additionnez les nombres de chaque colonne (le nombre U doit être égal au nombre A).		U				X			R	S	T
Nombre total de kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres* (le nombre V doit être égal au nombre B)		V	Nombre total de litres achetés dans les territoires ou États non membres et de litres achetés sans preuve acceptable de taxe exigible payée*			Y	Reportez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous avez coché la case 5 de la partie 2 et utilisé plus d'un carburant, additionnez tous les montants T et reportez le total à la ligne 5 de la partie 1.				
Additionnez les nombres U et V (le nombre W doit être égal au nombre C). Total*		W	Additionnez les nombres X et Y (le nombre Z doit être égal au nombre D). Total*			Z					

* Inscrivez les totaux uniquement sur la dernière page utilisée pour ce carburant.

1 356 ZZ 49518354



3 Taxe à payer (ou payée en trop) selon le type de carburant utilisé (suite)

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Numéro IFTA _____ Nom _____

Q: C: _____

Période visée : du _____ au _____

Continuez à remplir la grille de calcul en utilisant autant d'exemplaires de cette page qu'il vous faut pour inscrire toutes les provinces et tous les États membres où vous avez circulé.

F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
Provinces ou États membres dans lesquels vous avez circulé	Réservé à Revenu Québec	Kilomètres parcourus (sans décimales)	Kilomètres taxables (sans décimales)	Kilomètres par litre (nombre E)	Litres de carburant taxables (I ÷ J) [sans décimales]	Litres de carburant achetés (taxe exigible payée) [sans décimales]	Litres à taxer (ou taxés en trop) [K – L]	Taux de la taxe (4 décimales)	Taxe à payer (ou payée en trop) [M × N]	Intérêts relatifs à l'IFTA à payer	Somme à payer (ou payée en trop) [O + P]
Total pour les provinces ou États membres* (le nombre U doit être égal au nombre A).				 					 		
Nombre total de kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres* (le nombre V doit être égal au nombre B) +		V	Nombre total de litres achetés dans les territoires ou États non membres et de litres achetés sans preuve acceptable de taxe exigible payée* +			Y	Reportez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous avez coché la case 5 de la partie 2 et utilisé plus d'un carburant, additionnez tous les montants T et reportez le total à la ligne 5 de la partie 1.				
Additionnez les nombres U et V (le nombre W doit être égal au nombre C). Total* =		W	Additionnez les nombres X et Y (le nombre Z doit être égal au nombre D). Total* =			Z					

* Inscrivez les totaux uniquement sur la dernière page utilisée pour ce carburant.

1358 ZZ 49518356

